


-  À délivrer par l'employeur dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la date de la demande du salarié, conformément à l'article 43 du décret-loi n° 220/2006 du 3 novembre.
- ▶ Les fausses déclarations sont punies conformément à la loi.

1 Données de l'employeur

Nom (personne physique ou morale)

Numéro d'Identification de Sécurité Sociale

Numéro d' Identification Fiscale

2 Données du salarié

Nom complet

Numéro d'Identification de Sécurité Sociale

Date de naissance

année mois jour

Date de rupture du contrat de travail

année mois jour

3 Motifs de la rupture du contrat de travail

Cochez **uniquement** le motif correspondant

3.1. À l'initiative de l'employeur

- 1 - Licenciement pour motif valable imputable au salarié.
- 2 - Licenciement collectif.
- 3 - Licenciement pour suppression de poste.
- 4 - Rupture du contrat de travail pendant la période d'essai.
- 5 - Licenciement pour inaptitude à l'emploi.
- 6 - Fin d'emploi fonctionnel ou situation assimilée, en l'absence de contrat de travail.

3

Motifs de la rupture du contrat de travail (suite)

Cochez **uniquement** le motif correspondant

3.2. À l'initiative du salarié

- 7 - Démission pour motif valable.
- 8 - Démission pour motif valable en cas paiements tardifs (non-paiement des arriérés de salaire).
- 9 - Rupture du contrat de travail / démission.
- 10 - Rupture du contrat de travail pendant la période d'essai.

3.3. Rupture conventionnelle

- 11 - Accord de résiliation en raison du fait que l'entreprise est en cours de redressement, conformément au Code de l'insolvabilité et du redressement des entreprises ou dans le cadre d'une procédure extrajudiciaire de conciliation.
Veillez indiquer le numéro de dossier et le nom de l'entreprise
- 12 - Accord de résiliation avec réduction du personnel en raison de la situation économique difficile de l'entreprise, conformément aux dispositions du décret-loi n° 353-H/1977 du 29 août.
Veillez indiquer la législation applicable
- 13 - Accord de résiliation avec réduction du personnel en raison du fait que l'entreprise, appartenant à un secteur visé par un texte législatif, fait l'objet d'une restructuration.
Veillez indiquer la législation applicable
- 14 - Accord de résiliation avec réduction des effectifs en raison de la restructuration de l'entreprise, déclaré par ordonnance du membre du gouvernement chargé de l'emploi.
Veillez indiquer l'ordonnance applicable
- 15 - Accord de résiliation fondé sur un motif justifiant un licenciement collectif ou la suppression du poste, compte tenu de la taille de l'entreprise et du nombre de salariés, dans lequel il a été porté à la connaissance du salarié, aux fins de l'octroi des prestations de chômage, que la rupture du contrat de travail respectait les limites fixées par le décret-loi n° 220/2006 du 3 novembre.
- 16 - Accord de résiliation sans réduction du niveau d'emploi, en vue de renforcer les qualifications et les capacités techniques de l'entreprise.
- 17 - Accord de résiliation non prévu aux points 11 à 16.

3.4. Expiration du contrat

- 18 - Fin du contrat à durée déterminée.
- 19 - Cessation du contrat d'un militaire qui a demandé son renouvellement et qui ne lui a pas été accordé pour une raison qui ne lui est pas imputable ou parce qu'il a atteint la durée maximale du contrat autorisée par la loi.
- 20 - Licenciement engagé par l'administrateur judiciaire avant la fermeture définitive de l'établissement.
- 21 - Décès de l'employeur, dissolution ou fermeture de l'entreprise (lorsqu'il n'y a pas de transfert de l'établissement ou de l'entreprise).
- 22 - Impossibilité survenue, **absolue et définitive**, du salarié d'accomplir son travail ou de l'employeur de le recevoir.
- 23 - Départ à la retraite du salarié.
- 24 - Mise en retraite pour invalidité du salarié.

Attestation d'employeur

4

Date

- -
année mois jour

Signature et cachet

Attestation de l'autorité compétente en matière d'inspection du travail ¹

5

Motif de la rupture du contrat de travail

L'employeur n'a pas respecté les formalités prévues par le Code du travail.

Autre motif

Date

- -
année mois jour

Signature et cachet

¹ À remplir si l'employeur n'est pas en mesure ou refuse de délivrer cette attestation

Protection des données personnelles



Les données personnelles collectées feront l'objet d'un traitement informatique par les services compétents de la sécurité sociale (Instituto da Segurança Social, I.P., Instituto da Segurança Social dos Açores, I.P.R.A et Instituto de Segurança Social da Madeira, IP-RAM) et conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Ces services de sécurité sociale s'engagent à protéger vos données personnelles et à respecter leurs obligations en matière de protection des données.

Pour plus d'informations sur la protection des données, veuillez consulter le service en ligne de la sécurité sociale (*Segurança Social Direta*) à l'adresse www.seg-social.pt.